

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Membres               | 7 |
| Présent(s)            | 4 |
| Audio/visioconférence | 0 |
| Représenté(s)         | 3 |
| Quorum                | 5 |

### SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),  
Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur  
Bernard MATTER

Excusées : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Bernard MATTER),  
Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA, Madame  
Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),  
Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur  
Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement),  
Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et  
Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Vu l'avis de France Domaine du 10 juin 2025,  
Délibère :

**B/2025/035 : Strasbourg - Rue du Maréchal Lefebvre : Acquisition de 57 logements en  
VEFA. Autorisation d'acquisition**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Bouygues Immobilier, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 57 logements situé rue du Maréchal Lefebvre à Strasbourg, comprenant 29 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de 8 424 456,00 € HT.

Les études étant en cours, sur une base de 3 510,19 m<sup>2</sup> SHAB, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5% d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,

3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme